



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 01 avril 2009

Nombre de membres du conseil
municipal : 19
- en exercice : 19
- prenant part à la délibération 17

L'an deux mille neuf, le premier avril à 19 heures, les membres du conseil municipal, se sont réunis, en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 25/03/2009

Présents :

Mmes ASTIER Stéphanie, BREYSSE Clarisse, CAMMAL Clotilde,
DESCOUTURES Murielle, DUBOIS-LAMBERT Sandrine, POHL Catherine.
Mrs BOUSCARAIN Jean Louis, BOCQUET Philippe, FOURES Christophe,
LIBES Pierre, LIGORA Gérard, MARTINEZ Jean Carlos, PECQUEUR Fabrice,
RIOUST Lucien, ROUSSILLE William, SORRIBES Sylvain

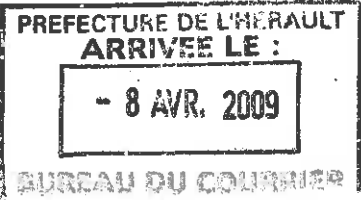
Date de publication : 03/04/2009

Pouvoirs :

FOUTIEAU Patrice à BOUSCARAIN Jean Louis

OBJET DE LA DELIBERATION

Périmètre Protection Modifié Eglise



Monsieur le Maire expose que L'article L621-30 du code du patrimoine stipule que le périmètre de 500 mètres de rayon autour d'un monument protégé au titre des monuments historiques peut être modifié sur proposition de l'architecte des bâtiments de France et en accord avec la commune. Le périmètre de protection modifié est une servitude qui se substitue de plein droit à celle du rayon de 500m. Dans la partie des abords non reprise dans le PPM, l'architecte des bâtiments de France ne sera plus consulté. Le nouvel instrument doit permettre de réserver l'action de l'architecte des bâtiments de France aux zones les plus intéressantes situées autour d'un monument historique.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la modification du périmètre autour de l'Eglise Sainte Agathe.

Le Conseil, l'exposé du maire entendu, le quorum ayant été vérifié, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ

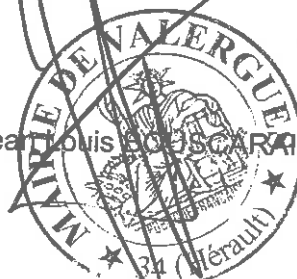
La modification du périmètre de protection de l'église.

DIT

Que ce nouveau périmètre sera soumis à enquête publique conjointement avec le PLU.

Fait et délibéré à Valergues, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean Louis BOUSCARAIN



**MAIRIE DE VALERGUES
ARRIVEE LE :**

10 AVR. 2009

BUREAU DU COURRIER